

FDFR 17

Rapport financier 2023

Les comptes présentés concernent l'exercice comptable de 2023 avant affectation du résultat.

La durée de cet exercice est de 12 mois, il s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les comptes de la FDFR 17 vont sont présentés par notre Trésorière, Nathalie Hazard.



BILAN 2023

Le bilan traduit la santé financière de la Fédération à un instant T (au 31 décembre 2023). Il nous renseigne sur la santé « patrimoine » de la Fédération.

Actif 2023

L'actif de l'exercice est constitué à 95 % d'actif circulant, c'est-à-dire de créances et de disponibilités bancaires. Les créances correspondent aux factures de droits non réglées au 31 décembre 2023, à l'avance sur trésorerie octroyée au CDSFR 17 pour l'acquisition du minibus acheté sur l'exercice 2021, et au remboursement de frais de formation des salariés restant à recevoir.

La trésorerie est de 108 519.75 euros. Par rapport à l'exercice précédent, **notre trésorerie diminue de 12 % environ.**

Passif 2023

Pour les fonds associatifs nous constatons une diminution d'environ 21 %, due à la diminution de la réserve de solidarité, au résultat de 2023 (perte) et surtout à l'arrêt de l'enregistrement de provisions. Nous devons nous mettre en conformité avec le plan comptable associatif modifié en 2020 qui autorise qu'une liste restreinte de provisions.

Une organisation (entreprise ou association) peut déduire des provisions comptables qui **obéissent aux conditions décrites ci-dessous** :

- La provision doit être probable et justifiée,
- L'objet qui implique la provision doit être défini précisément,
- La cause doit être en lien avec des événements en cours à la clôture de l'exercice,
- Si cette charge était intervenue au cours de l'exercice, elle aurait été déductible du résultat imposable.

Pour répondre aux critères de déductibilité, la provision doit apparaître dans les écritures comptables de l'exercice en cours. Enfin, l'organisation doit aussi évaluer **avec précision** le montant probable de la charge ou de la dépréciation.

A noter : la subvention d'équipement de la CAF obtenue pour l'achat de notre nouveau mobilier de bureau (investissement en matériel) qui est amortie sur la même durée que celui-ci. Les fonds dédiés concernent l'aide reçu de l'Etat pour l'emploi d'un apprenti sur une période de 2 ans.

Conclusion de l'analyse du bilan 2023

Une situation financière saine et équilibrée mais dont le fonds de roulement diminue. Au 31 décembre 2023, ce fonds de roulement est estimé à 6 mois d'activité, au lieu de 8 mois constatés sur le précédent exercice. Cette diminution est le reflet d'un exercice 2023 dont la perte financière s'évalue à 5 772.70 euros. Voyons plus en détails la provenance de cette perte, grâce à l'analyse du compte de résultat de l'exercice 2023.

COMPTE DE RESULTAT 2023

Le compte de résultat est le reflet de l'activité de la Fédération pour l'année 2023. Il comprend les charges de structure, les dépenses liées à l'activité, les ressources financières issues des subventions et des adhésions.

Les principales évolutions de ce compte de résultat 2023, comparé à l'exercice de 2022 portent sur les postes suivants :

- Les dépenses de fonctionnement et les charges locatives
- Les dépenses liées à l'activité d'écriture du nouveau projet associatif fédéral : frais de repas, de déplacement des participants au groupe de travail, et prestation d'un intervenant extérieur
- Les dépenses liées à la gestion sociale et à la rémunération du personnel avec un salarié en plus en apprentissage
- Les subventions qui varient en fonction de nos projets, de nos actions « jeunesse et solidarité » et de l'emploi de salariés
- Nos ressources propres liées aux adhésions de nos foyers
- Nos réserves de trésorerie activées par le « jeu » comptable des reprises sur provisions

Charges	Montants 2023	Montants 2022	Variations	%
Comptes 60 à 65	175 434,71	140 586,59	Soit une augmentation de	25 %
Comptes 60 à 62	39 962,91	29 457,86	Soit une augmentation de	36 %
Cpte 63 et 64	99 114,58	89 428,09	Soit une augmentation de	11 %

Produits	Montants 2023	Montants 2022	Variations	%
Comptes 70 à 75 + 79	153 005,88	148 339,08	Soit une augmentation de	3 %
Comptes 70 à 74	85 396.02	84 580.18	Soit une augmentation de	1 %
Compte 75	53 105.40	49 971.21	Soit une augmentation de	6 %
Compte 79	14 504.46	13 787.69	Soit une augmentation de	5 %

Conclusion de l'analyse du compte de résultat 2023

Le compte de résultat fait apparaître une perte de 5 772.70 euros. Ce résultat provient de notre souhait d'avoir conduit un projet important cette année, qui a mobilisé nos ressources financières et nos ressources humaines, et qui a diminué notre trésorerie : l'écriture de notre projet fédéral et de notre nouvelle gouvernance à venir. Il s'agit d'un pari sur l'avenir : mobiliser de nouveaux membres, relancer la dynamique et l'animation de notre réseau départemental, restructurer notre fonctionnement et tenir compte des souhaits d'améliorations exprimés par nos adhérents.

Nos fonds associatifs et notre trésorerie nous ont permis « d'investir » dans ce projet tout en continuant de répondre à la demande de soutien de nos structures adhérentes. Comme par exemple, le fond de solidarité qui a été activé pour pallier les déconvenues de certains de nos foyers. Nous avons soutenu l'action culturelle de nos associations pour la reprise d'activités après Covid-19, à hauteur de 2 700 euros.

Par ailleurs, la Fédération est une association employeuse. Nous devons donc penser à provisionner pour financer les primes de départ conventionnelles de nos salariés. Départs qui ne manqueront pas d'arriver, même si l'Etat a récemment réformé les régimes de retraite. La prudence et la rigueur dans notre gestion financière restent notre intention en 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Nous devons affecter le résultat 2023 de – 5772.70 euros aux fonds associatifs de la Fédération, en report à nouveau.